

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1052

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Université de Lyon - Création d'une chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain" dans le cadre du Laboratoire d'excellence Intelligence des mondes urbains - Désignation d'un représentant du Conseil au Comité de suivi

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1052**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Université de Lyon - Création d'une chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain" dans le cadre du Laboratoire d'excellence Intelligence des mondes urbains - Désignation d'un représentant du Conseil au Comité de suivi**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les "Laboratoires d'excellence" (Labex) sont des outils du programme des investissements d'avenir, conduit par l'Etat.

L'objectif est de renforcer le rôle et la visibilité internationale des meilleurs laboratoires français, de leur permettre de faire jeu égal avec leurs homologues étrangers, de construire une politique intégrée de recherche, de formation et de valorisation de haut niveau, dans toutes les disciplines, notamment, les sciences humaines et sociales.

Le projet "Intelligence des mondes urbains" (IMU) a été labellisé laboratoire d'excellence en 2011, parmi 12 labex lauréats et a reçu une dotation de 9 millions d'euros sur 10 ans, portés par l'Université de Lyon. Ce Labex a pour vocation de faire du site de Lyon Saint-Étienne un espace de recherche, de réflexion et d'expérimentation centré sur la ville, l'urbain, la métropolisation et l'urbanisation.

Le Labex IMU couvre 6 grands champs de recherche : environnement, sciences de la vie, sciences de l'homme et de la société, sciences de l'ingénieur, sciences des techniques de l'information et de la communication. Il compte 490 chercheurs et enseignants-chercheurs et 28 laboratoires/équipes de recherche. 24 projets de recherche ont été financés depuis 2012 et 12 thèses sont en cours.

1 - Le partenariat avec la Métropole de Lyon

Depuis 2008, la Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon soutient l'Université de Lyon dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement. Cela se traduit par un soutien financier annuel, dans le cadre d'un programme d'actions négocié, permettant à l'Université de Lyon de devenir un véritable acteur au service de l'innovation de notre territoire.

Par délibération n° 2015-0546 du 21 septembre 2015, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement pour soutenir le programme d'actions 2015 de l'Université de Lyon, structuré en 3 axes. Le 3ème axe dédié à "l'Université, acteur de la stratégie de développement de la Métropole", comprend le soutien au développement du Labex IMU.

Les attentes de la collectivité envers le Labex IMU relèvent de la conduite même de ses politiques publiques. Il s'agit d'une co-construction de la commande de recherche afin de permettre la création d'une expertise locale sur les questions urbaines, le transfert de connaissances aux personnels des services techniques de la Métropole, l'articulation de la recherche urbaine avec les grands projets ou grands enjeux locaux. A ce titre, 11 projets de recherche sont actuellement en cours associant des chercheurs d'IMU et le personnel des services techniques de la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon est invitée à s'associer à la création d'une chaire internationale sur les politiques publiques d'habitat et de logement, portée par IMU dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, ainsi que ses compétences sociales et médico-sociales et à même d'interroger les questions relatives au logement.

2 - La création d'une chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain"

Dans le cadre du projet IMU, 4 laboratoires de recherche publique (GATE - groupe d'analyse et de théorie économique, Centre Max Weber, ESV - Environnement ville société, Triangle - actions discours pensée politique et économique) se sont associés pour la création d'une chaire intitulée "Habiter ensemble dans la ville de demain", à laquelle Bouygues Bâtiment sud-est, la Société d'aménagement et de construction de la Ville de Lyon (SACVL), l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et Alliade habitat ont souhaité s'associer.

Les chercheurs impliqués veulent contribuer à l'analyse des conditions de la possibilité d'un "Vivre ensemble dans la ville de demain" en interrogeant les politiques de logement et d'habitat mises en œuvre dans différents contextes nationaux.

Ils veulent également questionner les modalités de production et de structuration du marché immobilier ainsi que les modalités socio-techniques de construction et leurs évolutions.

Les travaux seront conduits dans différents contextes nationaux, en focalisant sur les politiques publiques et solutions urbanistiques du renouvellement urbain, en interrogeant leurs objectifs (mixité sociale), leur gouvernance et leur traduction sociale et spatiale.

Les axes de recherche de la chaire auront pour objet le renouvellement urbain, l'habitat vertical, les politiques du logement social et l'habitat participatif.

La chaire est portée par l'Université de Lyon, en tant que bénéficiaire du soutien financier de l'Agence nationale de la recherche pour le projet IMU, dans le cadre de l'appel à projets Laboratoire d'excellence 2010.

Le partenariat spécifique avec la Métropole de Lyon pour la création de cette chaire prendra la forme d'un mécénat de compétences avec la participation de la collectivité au conseil de suivi de la chaire et la participation des services de la Métropole de Lyon, en tant qu'invités, au sein de son comité de pilotage.

D'autre part, la Métropole pourra participer à des projets de recherche portés par la chaire ou constituer un terrain d'études pour les chercheurs d'IMU.

La collectivité pourra également valoriser et diffuser les résultats obtenus dans le cadre de la chaire. Un accueil de stagiaires ou de doctorants-CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) pourrait intervenir dans le cadre des travaux de la chaire.

Une convention de partenariat d'une durée de 5 ans décrit les termes et conditions dans lesquels les différents mécènes apportent leur contribution ainsi que les modalités d'animation et de pilotage de la chaire.

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe de partenariat pour la création de cette chaire, d'approuver la convention de partenariat qui en découle, ainsi que de désigner un représentant du Conseil au sein du comité de suivi ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le principe du partenariat de la Métropole de Lyon avec l'Université de Lyon et ses partenaires sur le projet de chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain",

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon, Bouygues Bâtiment Sud Est, la Société d'aménagement et de construction de la Ville de Lyon (SACVL), Grand Lyon habitat, Alliade habitat, le Centre national de la recherche scientifique et l'Université de Lyon définissant, notamment, les conditions de ce partenariat.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Donne mandat à l'Université de Lyon pour conclure toute nouvelle convention de soutien à la recherche pour la création de la chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain" avec de nouveaux mécènes.

4° - Désigne monsieur Michel LE FAOU en tant que représentant de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité de suivi de la chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain".

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.